



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 3 avril 2023

PRÉSENCE DE SUBSTANCES PERFLUORÉES AU SUD DE LYON

Depuis plus de neuf mois, les services de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes ont renforcé leur mobilisation pour contrôler et faire diminuer la présence de PFAS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées) au Sud de Lyon, selon plusieurs principes :

- comprendre pour agir avec des données précises ;
- mettre à disposition des élus et du public les résultats en toute transparence ;
- appliquer avec proportionnalité le principe de précaution bien que les connaissances soient encore partielles sur ces polluants.

Résultats des prélèvements portant sur les œufs réalisés auprès des particuliers de Pierre-Bénite, Saint Genis-Laval, Oullins et Irigny.

Ce mercredi 29 mars 2023, les services de l'État ont présenté aux Maires de Pierre-Bénite, Oullins, Saint Genis-Laval et Irigny les résultats des 30 prélèvements portant sur les œufs réalisés auprès de particuliers installés sur leur territoire communal. Pour rappel, les œufs sont des marqueurs particulièrement sensibles vis-à-vis de la présence de perfluorés.

Les analyses réalisées permettaient de rechercher les teneurs en PFOS, PFOA, PFNA, PFHxS et la somme de PFOS, PFOA, PFNA et PFHxS conformément au Règlement UE 2022/2388 du 7 décembre 2022.

Les résultats démontrent que 26 prélèvements sur les 30 réalisés révèlent des valeurs qui dépassent celles du Règlement UE 2022/2388 du 7 décembre 2022.

Tableau des résultats des prélèvements des 30 œufs

Oeufs	Nombre de prélèvements dont les valeurs Total PFOS dépassent celles du règlement européen	Nombre de prélèvements dont les valeurs Total PFOA dépassent celles du règlement européen	Nombre de prélèvements dont les valeurs Total PFHxS dépassent celles du règlement européen	Nombre de prélèvements dont les valeurs Total PFNA dépassent celles du règlement européen	Nombre de prélèvements dont les valeurs Somme de PFOS, PFOA, PFNA et PFHxS dépassent celles du règlement européen	Résultats
Pierre-Bénite 8 prélèvements réalisés	6	1	0	8	8	8 prélèvements non conformes au règlement
Oullins 9 prélèvements réalisés	5	2	0	9	9	9 prélèvements non conformes au règlement
Irigny 9 prélèvements réalisés	3	1	0	6	3	7 prélèvements non conformes et 2 conformes
St Genis Laval 4 prélèvements réalisés	1	0	0	2	2	2 prélèvements non conformes et 2 conformes

(source : Direction départementale de la protection des populations du Rhône)

Élargissement du champ d'investigation concernant la pollution aux PFAS des œufs de poules pondeuses élevées par des particuliers ou en élevage.

A la lumière de ces résultats, plusieurs nouvelles mesures vont être mises en œuvre dans les prochaines semaines par les services de l'État :

- les recommandations, émises mi-janvier au nom du principe de précaution, de ne pas consommer les œufs et la viande des volailles des poulaillers appartenant à des particuliers sur les territoires des 4 communes sont maintenues.
- afin de mieux comprendre la source d'imprégnation, d'une part des prélèvements de terre seront réalisés sur plusieurs sites pour lesquels des prélèvements non conformes ont été détectés, et d'autre part un questionnaire sera adressé aux particuliers concernés pour analyser le mode d'élevage et d'alimentation de leurs poules pondeuses.

Il a par ailleurs été décidé d'élargir géographiquement le champ d'investigation par :

- l'application des mesures de recommandations de ne pas consommer les œufs des poules détenues par des particuliers aux communes voisines suivantes : Lyon 7^e et 8^e, Solaize, Sainte Foy-Lès-Lyon, Feyzin, Vourles, La Mulatière, Chaponost, Francheville, Saint-Fons, Brignais, Charly et Vernaison.
- la mise en œuvre d'un nouveau plan de prélèvements d'œufs de poules pondeuses en élevage et chez les particuliers sur les territoires des 12 communes précitées.

Dès cette semaine, les maires de ces communes seront réunis par la Préfecture afin de leur présenter les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle phase du plan d'actions des services de l'État.

Les représentants de la profession agricole, déjà réunis ce mercredi 29 mars 2023, seront tenus informés du bon déroulement des opérations et de leurs résultats.

Investigations sur les sols et les végétaux

Dans le cadre d'un programme de surveillance prescrit par l'État aux industriels, des analyses ont également été réalisées sur les sols et les végétaux dans un rayon d'un kilomètre autour de la plate-forme de Pierre-Bénite et sur des points témoins.

En l'état de la réglementation applicable et des investigations menées, les services de l'État n'émettent pas de recommandation sanitaire ou de restrictions d'usage concernant les sols et les végétaux.

Des campagnes de prélèvements complémentaires seront menées ces prochaines semaines.

L'ensemble des résultats est mis à jour au fil de l'eau sur internet :

- [site de la préfecture du Rhône](#)
- [site de l'ARS](#) Auvergne-Rhône-Alpes
- [site de la DREAL](#)

La mobilisation des services de l'État dans le suivi et la gestion de cette pollution est totale.

Les services du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et ceux du ministère de la Santé et de la Prévention s'engagent à travers le plan d'action ministériel sur les PFAS du 17 janvier 2023, dans un travail sur les pollutions liées aux PFAS pour préciser l'état des lieux, mieux les comprendre et les combattre.

